

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le douze février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 8 février 2024
Réf : 2428 <u>OBJET</u> CHEMIN RURAL DE LA PLAGNETTE – DESAFFECTATION D'UNE PARTIE A L'USAGE DU PUBLIC	<u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Monsieur DUCHEMIN Vincent présente au conseil municipal le projet d'échange de chemin entre la commune et M. Paul Neuraz, au niveau de la Plagnette, afin de mettre en conformité le passage réel du cheminement piéton, tel qu'il existe réellement.

Afin de permettre cet échange, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du domaine public. Il précise, que cette modification n'entraînant pas d'enclavement de parcelles et ne concernant que la parcelle de Monsieur NEURAZ Paul, aucune enquête publique ne sera réalisée dans le cadre de cette régularisation, et de plus, les parcelles échangées ne sont pas classifiées comme chemin rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **ACCEPTE** la désaffectation d'une partie de ce chemin à l'usage du public.
- * **CONSTATE** que cette partie de chemin n'est plus visible sur le terrain et ne dessert aucune autre parcelle.
- * **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Secrétaire,
 QUOEX Valérie



Le Maire,
 DENNE Jean-Claude

